

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2017 A 18 H 00

Convocation du 20 mars 2017

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Reynaud, Cloche, Roig, Mmes Bouregdha, Ranc, Mrs Guénard, Martinat, Rouby, Escoffier, Mmes Gambetti, Paillard, Gordillo, Mr Gachon.

ABSENT : Néant

Secrétaire de séance : Mr Guénard Jérôme.

BUDGET PRIMITIF 2017:

Le Maire informe le conseil municipal que les budgets présentés (service assainissement et budget communal) ont été examinés par la commission des finances ainsi que par Mme Faure, Trésorière.

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT :

Le montant des dépenses est estimé à 64 315 €, celui des recettes à 110 709 29 €, soit un déséquilibre positif de 46 394.29 € notamment dû au report de l'excédent reporté de 67 837.29 € correspondant aux taxes de raccordement des habitations du lotissement les Lavandins en 2015 et 2016.

INVESTISSEMENT :

Le montant des dépenses est estimé à 78 836 €, celui des recettes à 137 143.95 €, soit un déséquilibre positif de 58 307.95 €

Taux de la redevance assainissement 2017 : Une délibération est prise à l'unanimité pour :

- maintenir le taux à **1.30 € / m³** d'eau consommée des habitations reliées au réseau communal d'assainissement.

Frais de fonctionnement budget Assainissement 2017 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune supporte les frais de gestion qui concourent au bon fonctionnement du service Assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation forfaitaire d'un montant de **20 000 €** du budget d'assainissement au profit du budget communal et ceci au titre du forfait d'administration générale.

NOTA : Dans le cadre de la loi Notre, le transfert des compétences EAU / ASSAINISSEMENT est à l'échéance 2020. A cette date (sauf modification de la Loi) la commune ne gèrera plus ce budget.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT – vue d'ensemble des chapitres

NOTA : Le financement des travaux de l'église doit être réparti en Fonctionnement (montant « réparation ») et en Investissement (montant « Amélioration »).

DEPENSES	974 896	RECETTES	1 483 046
011 Charges à caractère général	328 870		
012 Charges du personnel	280 110		
014 Atténuations de produits	79 571	70 produit des services	48 000
73923 FNGIR =	47 571	73 Impôts et taxes	439 528
73925 FPIC =	32 000		
65 Autres charges de gestion	109 265	74 Dotations/participation	177 700
66 Charges financières	17 200	75 Autres produit gestion	52 000
6817 Dépréciation actif (impayé)	10 000	77 Produits exceptionnels	321
022 Dépenses imprévues	25 000	002 résultat reporté	765 497
023 virements sect. Investissement	122 632		
042 opération d'ordre transfert	2 248		

Il est décidé de présenter le budget de fonctionnement en suréquilibre de : $(1\,483\,046 - 974\,896) = +508\,150 \text{ €}$.
(Conditions respectées de solde positif et du financement de la section d'investissement).

INVESTISSEMENT :

Le budget présenté en équilibre est le suivant :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2017

Cpte	LIBELLE DEPENSES	PROJET 2017
1641	Capital prêts communaux	33 600
165	cautionnement - Loyers	800
16878	Autre (échéances crédit tracteur)	3 650
16	TOTAL	38 050
202	Révision du PLU	4 000
204132	Participation électrification Lot. Lavandins	4 503
20	TOTAL	8 503
2152	Installation voirie, signalétique	3 000
21578	Mobilier urbain - godet	6 000
2112	Frais acte cession gratuite terrain	259
2158	Outillage technique	1 000
2188	Décor illumination	1 500
21	Equipement	500
2184	Mobilier maternelle	2 438
2112-041	Formalités comptable valeur cession gratuite	500
21	TOTAL	15 197
2313	Menuiserie école	7 986
2313	Clim / Isolation locaux scolaires	21 000
2313	Château, prise de terre	832
2313	EGLISE : Part « Amélioration »	279 000
2313	TOTAL 2313	308 818
2315	ETUDES ENTREES VISAN / VALREAS Etude paysagère, Honoraires	10 000
2315	Voirie 2017	25 000
2315	Hydrants	3 500
2315	Consolidation mur cimetière	1 000
2315	TOTAL 2315	39 500
042-192		
1	DEFICIT REPORTE ANNEE n-1	67 064
	TOTAL	477 132

RECETTES INVESTISSEMENT 2017

Cpte	LIBELLES	PROJET 2017
1	EXEDENT REPORTE ANNE N- 1	
		80 359
1068	EXCEDENT fonctionnement .capitalisé	15 300
10222	FCTVA travaux	
10223	T.L.E	
10226	TAXE AMENAGEMENT	10 000
10	TOTAL	105 659
165	Cautionnement	800
16411	EMPRUNT EGLISE	100 000
16	EMPRUNT	100 800
1322	Subvention DRAC ETUDE EGLISE	4 242
1323	SUBVENTION Département	
	ACCESSIBILITE 3 ^{ème} Age	2 254
	Chauffage clim école -1-	1 665
	EGLISE 2017	60 400
	EGLISE 2016 hors TP	15 532
	EGLISE : DRAC	61 200
1328-041	Formalité comptable cession	500
13	TOTAL	145 793
21	VIREMENT FONCTIONNEMENT	122 632
2804	Amortissement subventions	
28041412		634,67
28041582		370,71
28041642		775,80
280422		466,10
28	TOTAL ARRONDI	2 248
040-2182	opération cession EXPRESS	
040-281531	Amortissement (régularisation ancienne)	
040-2041412	Amortissement (intégration 2014)	
	TOTAL	477 132

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Mr le Maire soumet au vote du conseil municipal les taux des taxes directes locales (Taxe d'habitation, Taxe foncière du bâti, Taxe foncière non bâti et C.F.E).

Le Conseil municipal est informé que l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2017 n'est pas parvenu en mairie du fait d'un retard des services fiscaux.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	18.26 %
Taxe foncière bâti :	15.94 %
Taxe foncière non bâti :	63.69 %
C.F.E :	27.88 %

SUBVENTION au Centre Communal d'Actions Sociales – CCAS- :

Une délibération est prise à l'unanimité pour voter une subvention de 2 000 € au profit du C.C.A.S.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : Constitution des bureaux de vote pour les scrutins des 23 avril et 07 mai prochains.

LOGEMENT BATIMENT POSTE : Mr GACHON, par procuration du maire, a représenté la commune à l'audience du 23 mars auprès du tribunal d'instance de Montélimar, pour l'assignation aux fins de constat de résiliation du bail de Mme PHILOMETE Juliette.

Mr Gachon a remis au Juge les documents actualisés de la dette des loyers. La locataire ne s'est pas présentée à l'audience.

Le jugement sera rendu le 27 avril prochain.

INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES ET ADJOINTS :

Suite à la revalorisation de la grille indiciaire au 1^{er} janvier 2017, le dernier indice brut terminal de la fonction publique est passé de 1015 à **1022**.

La délibération indemnitaire actuelle fait référence à l'indice brut 1015, aussi il convient de délibérer pour valider le calcul des indemnités de fonction sur ce nouvel indice brut terminal

Une délibération est prise à l'unanimité. La révision porte sur un montant NET de 3.38 €/mois pour les adjoints et 12.78 €/mois pour le Maire.

BATIMENT « MOURALIS » :

Mr le Maire informe qu'un rendez-vous est pris chez le Notaire, pour la préparation de la promesse de vente du bâtiment à Mr DUBOIS Aymeric.

Un bornage sera nécessaire pour procéder à une division de volume.

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE :

Mr le Maire informe le conseil de la dernière réunion qui s'est tenue avec les services de la direction des routes et le cabinet d'études Naldéo.

Il a été examiné les plans provisoires des aménagements proposés et constaté que certains aménagements prévus peuvent nécessiter l'acquisition de terrain.

Des travaux de bornage seront faits afin de délimiter les emprises au sol du projet.

EGLISE :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) est en préparation par le cabinet d'architecture ARCHIPAT.

Une réunion sera programmée à la mi-avril avec le cabinet des missions SPS /Contrôles techniques.

EMPRUNT : Mr GACHON informe qu'une consultation a été faite auprès de 5 banques. 4 d'entre elles ont fait une proposition pour un prêt de 100 000 €, à taux fixe, sur une durée de 20 ou 15 ans.

Concernant le rachat des crédits en cours,

Le crédit agricole sera contacté pour demander une renégociation des emprunts en cours afin d'obtenir un taux préférentiel ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à négocier auprès des banques l'octroi d'un prêt de 100 000 € pour le financement des travaux de l'église.

RIFSEEP : (réforme du régime indemnitaire).

Ce dossier a déjà été examiné en commission.

Le personnel communal souhaite un réexamen concernant la suspension du RIFSEEP à partir du 31^{ème} jour d'arrêt sur 12 mois.

Le Maire propose une réunion de commission pour un nouvel examen.

QUESTIONS DIVERSES :

Conseil d'école : Mme PAILLARD informe que l'effectif programmé à la prochaine rentrée est de 72 élèves, mais que ce nombre peut évoluer en raison de l'arrivée de familles au lotissement les Lavandins. Si l'effectif atteignait 80 élèves, une demande d'ouverture de classe pourrait être faite.

Une demande de report de crédit non utilisé en 2016 a été faite par les enseignantes pour l'achat d'une plastifieuse et d'un massicot.

Les travaux réalisés dans les locaux : Remplacement des menuiseries et serrurerie.

Des travaux de chauffage réversible et isolation dans les classes sont prévus en 2017, si les subventions sont accordées cette année.

Les structures de jeux seront contrôlées par VERITAS.

Le contrat d'avenir crée pour 30 h / hebdomadaire permet d'attribuer 50 minutes supplémentaires d'aide dans la classe de GS/CP/CE1 à raison de 4 fois par semaine.

CENTRE MEDICO SCOLAIRE : La mairie de Pierrelatte sollicite les communes dont les élèves fréquentent ce centre pour participer aux frais de fonctionnement du local qu'elle a mis à disposition du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017.

Les montants demandés pour la commune s'élèvent à 26.65 € pour l'année 2015/2016 et à 31.20 € pour l'année 2016/2017.

Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

BATIMENT DU 3^{ème} AGE : Une entreprise a procédé au nettoyage des façades.

PONT DU TALOBRE : Il a été endommagé par un véhicule (non connu). Des pierres sont éboulées. Des travaux sont à entreprendre.

REUNION SDED (électrification): Une réunion a eu lieu concernant les implantations de bornes électriques pour recharge des véhicules. Suite à la sollicitation de la commune le SDED prévoit de nous attribuer une borne.

SICEC (fourrière animale de Pierrelatte) : Mr Reynaud qui a participé à la dernière réunion de ce syndicat informe qu'une augmentation des participations des communes a été demandée afin de couvrir les dépenses envisagées.

ELECTRIFICATION : Mr le Maire informe qu'un hélicoptère se posera aux abords de la salle des fêtes le 10 mai prochain pour le transport d'un poteau électrique à mettre en place sur la commune.

FIN DE SEANCE A 21 H 00.